



Mon arrivée au Centre Néonatal de l'hôpital de la Citadelle

Boulevard 12^{ème} De Ligne 1, 4000 Liège

Route 435

Ascenseur A ,4^{ème} étage

(prendre les ascenseurs sur la gauche dans le hall d'entrée)

04 321 65 54



Pourquoi mon bébé a-t-il été transféré au centre néonatal intensif de l'hôpital de la Citadelle ?

La naissance d'un enfant est une grande aventure, faite d'émotions intenses et parfois l'accouchement ne se passe pas comme prévu.

Votre bébé a été transféré ou est né à l'hôpital de la Citadelle alors que vous ne pensiez pas accoucher dans cet hôpital. Dès que possible, et sur avis médical, le transfert de maman sera réalisé vers la maternité de l'hôpital de la Citadelle afin d'être auprès de son bébé.

Les raisons de ce transfert peuvent être multiples. Le plus souvent, l'arrivée de votre bébé dans notre service est due à sa naissance prématurée. Mais cela peut également être dû à d'autres raisons, comme la nécessité d'une intervention chirurgicale ou le besoin d'une aide respiratoire pour votre bébé.

Il existe deux types d'unités néonatales qui procurent des soins aux bébés prématurés ou nécessitant des soins à leur naissance : les Services de Néonatalogie intensive (NIC) et les Services de Néonatalogie non intensive (N*)

Les Services de Néonatalogie intensive (NIC) accueillent :

- Les grands prématurés (âge gestationnel inférieur à 32 semaines).
- Les prématurés d'âge gestationnel supérieur à 32 semaines nécessitant une aide respiratoire aigüe.
- Les nouveaux nés nécessitant une intervention chirurgicale.
- Tous les enfants ayant besoin d'un traitement, d'une surveillance ou d'une prise en charge spécifique ou intensive.

Les services de Néonatalogie non intensive (N*) accueillent :

- Les nouveau-nés qui présentent une prématurité modérée (33 à 37 semaines d'âge gestationnel ne nécessitant pas d'aide respiratoire aigüe).
- Les nouveau-nés ayant des troubles légers d'adaptation à la vie extra-utérine et qui ont besoin d'une surveillance de courte durée et d'une prise en charge non intensive.
- Les nouveau-nés ayant séjournés dans un service NIC et qui n'ont plus besoin de soins et de surveillance intensifs.

Toutes les maternités possèdent un service de néonatalogie non intensive (N*) mais seuls quelques hôpitaux sont équipés d'un service de néonatalogie intensive (NIC). Votre bébé a été admis dans le service NIC de la Citadelle de Liège qui travaille en collaboration avec l'hôpital où vous avez/avez accouché(r).



Pourquoi mon bébé sera-t-il retransféré vers le N* de l'hôpital de départ ?

Votre bébé nécessite pour l'instant un suivi médical rapproché et des soins importants. Lorsqu'il ira mieux et n'aura plus besoin de soins intensifs, il sera retransféré vers le N* de l'hôpital où vous avez /deviez accouché(r).

L'hôpital de la Citadelle se doit de retransférer votre enfant vers le service N* de votre hôpital "de référence".

En effet, la loi et les critères d'agrément obligent tous les services NIC de Belgique à retransférer les bébés qui viennent d'un autre hôpital lorsque celui-ci n'a plus besoin de soins médicaux spécifiques.

Le retransfert pour certains parents peut être vécu avec anxiété. Mais, il s'agit avant tout d'apporter à votre bébé un cadre de soins et de vie le plus adapté possible à son développement et à son état de santé.

Assurer une véritable collaboration entre l'équipe soignante de l'hôpital de la Citadelle et l'équipe de l'hôpital accueillant votre enfant est notre priorité. L'objectif est de garantir une prise en charge de qualité et une continuité des soins. Les soignants de l'hôpital d'accueil seront au courant de toutes les données médicales de votre enfant, mais également de ses habitudes, de ses forces et de ses faiblesses. Tout ceci est transmis oralement et par écrit entre les deux équipes.



Quand mon bébé sera-t-il retransféré ?

Petit à petit, votre bébé deviendra de plus en plus autonome. Il n'aura plus besoin de support respiratoire, il évoluera vers une autonomie alimentaire et aura progressivement moins besoin de soins médicaux et infirmiers.

C'est sur base de différents critères médicaux, tels que le poids, l'alimentation, la respiration, que notre équipe saura quand votre bébé est prêt pour être accueilli dans un service de néonatalogie non intensive où la prise en charge sera adaptée et orientée vers le retour à domicile.

En effet, en grandissant, votre bébé a besoin d'un environnement se rapprochant au maximum de son quotidien, avec vous, à la maison. C'est dans cette optique que le retransfert a lieu et que la prise en charge des soignants du N* diffère de celle des soins intensifs.



Comment s'organise le retransfert de mon bébé ?

Dès que les médecins estiment que votre bébé est prêt à rejoindre un service de néonatalogie non intensive (N*), ils se mettent en contact avec l'équipe afin de déterminer une date de retransfert.

L'équipe médicale et infirmière complète de façon détaillée le dossier de votre enfant de sorte que la nouvelle équipe dispose de toutes les informations nécessaires à l'accueil de votre bébé.

Une visite du service néonatal qui vous accueillera vous sera également proposée sur rendez-vous. Cela vous permettra de rencontrer le personnel soignant et de vous familiariser avec le nouvel environnement dans lequel votre bébé évoluera. Cette rencontre permettra à chacun de créer un premier lien au travers d'échanges autour de votre enfant.

Le service de néonatalogie de l'hôpital de la Citadelle se charge de réserver le véhicule de transport qui effectuera le transfert de votre bébé vers la nouvelle équipe néonatale. La date et l'heure du transfert vous sont communiquées dès qu'elles sont confirmées.

Le jour du retransfert

Vous pourrez prendre le temps de réunir les affaires de votre bébé avec l'infirmière où celle-ci s'en chargera si vous attendez votre bébé à son arrivée à l'hôpital. Si vous n'êtes pas présent(e) pour le retransfert, l'infirmière vous téléphonera quand votre bébé quittera le service afin que vous connaissiez l'heure d'arrivée approximative au N*.

Le retransfert se fait la majorité du temps en ambulance. Votre bébé, muni de son bracelet d'identité, est confortablement installé dans une couveuse de transfert et l'infirmière est présente en continu auprès lui. Un des parents est autorisé à l'accompagner dans l'ambulance, mais pour des raisons de sécurité et d'assurance, il lui est demandé de s'asseoir à l'avant du véhicule.

A l'arrivée, l'infirmière de transfert accompagnera votre bébé jusqu'au nouveau service. Elle transmettra à la nouvelle équipe l'ensemble des données relatives à l'hospitalisation de votre enfant ainsi que ses affaires personnelles.

Notre service reste en contact avec le service accueillant votre bébé afin de répondre à toute question éventuelle tout au long de son hospitalisation.



Notre équipe reste à votre disposition pour
toute information complémentaire

